

chitsch, général d'infanterie; le commandant, de Hanneken, lieutenant général.

« Sarrelouis a pour garnison un seul régiment d'infanterie (70e) et une compagnie d'artillerie de la place forte.
« En garnison à Mayence se trouvent quatre régiments d'infanterie (Nos 19, 32, 81 et 88) et un régiment d'artillerie.
« Rastatt, qui avait autrefois une garnison de 6,000 hommes en temps de paix, n'est occupé actuellement que par trois bataillons badois. »

On lit dans l'Industriel alsacien :

« La nouvelle d'une offre faite par un de nos manufacturiers de lever à ses frais un bataillon de 500 hommes, en cas de guerre avec la Prusse, est exacte. Ce qui ne l'est pas, ce sont les détails donnés par le correspondant de la Gazette de Cologne, auteur de cette grave indiscretion. Il n'y a eu de la part de M. Kœchlin de lettre écrite ni au ministre de l'intérieur, ni au ministre de la guerre, ni vœu par conséquent qu'une pareille lettre ou pétition fut mise sous les yeux de l'Empereur. L'offre devait rester secrète jusqu'au moment où la guerre serait déclarée. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

Londres, 2 mai.

Chambre des Communes :

M. Bright annonce qu'il appellera demain soir l'attention de la Chambre sur la proclamation du gouvernement qui interdit le meeting projeté à Hyde-Park pour lundi. Sir Walpole répond qu'il demandera demain la sanction de la Chambre à l'effet de présenter un bill tendant à mieux établir que les parcs et jardins royaux doivent être réservés à la récréation du peuple.

Londres, 2 mai, soir.

Chambre des Communes : M. Bright donne avis que demain, lorsque la Chambre se formera en Comité de subsides, il appellera son attention sur le meeting qui doit se tenir, lundi, dans Hyde-Park. Sir C. Russell donne avis qu'il demandera au secrétaire d'Etat de l'intérieur si son attention a été appelée sur la résolution de la ligue de la réforme, dans sa séance d'hier soir à Sussex-Hall, à la suite de la notification de la prohibition du meeting par le gouvernement.

Il demandera, en outre, si le président et le vice-président de la Ligue de la Réforme seront considérés comme responsables d'une violation flagrante de la loi, et, en outre, si le secrétaire d'Etat a reçu la liste des membres de la ligue de la Réforme, liste sur laquelle se trouvent les noms de M. Hughes, de M. Potter, de M. Taylor et de M. O'Donoghue, membres du Parlement qui figurent sur cette pièce à titre de vice-présidents de la ligue de la Réforme. (Ecoutez! Ecoutez!)

M. Walpole annonce qu'il demandera demain l'autorisation de présenter un bill ayant pour objet de garantir plus nettement aux sujets de Sa Majesté, la jouissance et les plaisirs des parcs royaux. (Ecoutez! Ecoutez!)

M. Ayrton propose l'amendement que M. Gladstone avait déjà présenté, à l'effet de fixer à deux ans la durée de résidence nécessaire pour obtenir le droit de vote.

M. Packington prend la parole contre l'amendement qui est appuyé, au contraire par MM. Palmer, Bass et Bright.

L'amendement est adopté par 278 voix contre 197. Majorité contre le gouvernement, 81.

M. Disraeli déclare qu'après ce vote, il ne peut aller plus loin sans consulter ses collègues; il propose en conséquence, d'ajourner la discussion du bill.

Cris : Non ! non !

M. Gladstone dit qu'après la déclaration de M. Disraeli, la discussion ne peut continuer ce soir.

La discussion est ajournée.

ANGLETERRE

Londres, 3 mai.

Le conseil des ministres est convoqué aujourd'hui pour une heure de l'après-midi.

Le Times, le Morning-Post, le Morning-Herald, le Daily-News, le Standard et le Day disent que le gouvernement ne dissoudra pas le Parlement, qu'il acceptera l'amendement et fera continuer la discussion.

Le Morning-Star mentionne le bruit qui court, que deux ou trois ministres sont d'avis que le gouvernement doit abandonner le projet de réforme, en menaçant, dans le cas contraire, de se retirer du cabinet.

L'Evening-Star pense, suivant un bruit assez répandu, que le gouvernement n'interdira pas le meeting de Hyde Park et que la police n'interviendra pas à moins que des troubles n'aient lieu.

PRUSSE

Berlin, 2 mai soir.

La Gazette de l'Allemagne du Nord dément les informations données par un journal de Paris, sur les conditions dont la Prusse ferait dépendre sa participation à la Conférence.

On lit dans le même journal : « Il semble qu'en outre des déclarations pacifiques du Moniteur, d'autres communications rassurantes dont il aurait été fait mention dans le dernier conseil des ministres, sont arrivées de Paris. — On paraît avoir renoncé ici à mettre à exécution la défense de l'exportation des chevaux à laquelle on avait songé. »

ITALIE

Florence, 2 mai soir.

L'Opinione dit que le gouvernement a nommé une commission chargée d'examiner les états de service et la conduite de tous les officiers de marine et de proposer au ministre les réformes nécessaires à adopter dans le personnel de la marine. La commission sera présidée par M. Castelli, vice-président du Sénat; les autres membres appartiennent, pour la plupart, au Parlement.

Le baron de Kubeck, ambassadeur d'Autriche, a été reçu en audience par le roi Victor-Emmanuel.

ESPAGNE.

Madrid, 2 mai.

Le marquis de Miraflores a présenté sa démission de président du Sénat.

M. Corradi a retiré son amendement au bill d'indemnité.

La fête du 2 mai s'est passé tranquillement.

Madrid, 3 mai, 10 h. matin.

La tranquillité est complète dans la Péninsule.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix.

Paris, 3 mai.

On ne doute plus à présent de la réunion de la conférence, c'est à dire que les représentants des puissances s'assembleront sous la présidence de Lord Stanley. On ne sait pas encore d'une manière précise s'il y aura une bise adoptée pour les délibérations, et si l'évacuation sera promise par la Prusse auparavant ou si elle doit être l'objet de la discussion. La question eût dû cependant, à notre avis, être résolue à l'avance, car la conférence risque d'avorter dès la première séance.

Une dépêche authentique cette fois — adressée de Vienne au Memorial diplomatique annonce que dès la première séance, et immédiatement après la vérification des pouvoirs, M. Tornaco, représentant du roi Grand-Duc déposera une demande d'évacuation du Luxembourg par les troupes prussiennes. C'est sur cette proposition que s'engageront les pourparlers.

Leur issue nous parait toujours aussi incertaine et nous ne varions pas dans notre appréciation pessimiste de la situation. Nous recueillons de nouveau des bruits relatifs au rappel de M. Benedetti, notre ambassadeur en Prusse et au départ prochain de M. de Goltz. Il ne s'agit pas, pour le moment, de la rupture des relations diplomatiques entre les deux cours; car les affaires des deux légations seraient gérées par les deux premiers secrétaires. On dit que c'est M. Benedetti qui aurait demandé sa mutation à la suite des négociations purement verbales qui ont été engagées dès le début de la question. D'un autre côté, j'entends dire que M. de Goltz a montré dans ces derniers temps une certaine raideur. Bien entendu ce ne sont là que des bruits qu'il faut enregistrer avec toutes sortes de réserves.

On croit que l'examen public de la loi militaire, pourra commencer du 15 au 25 mai et l'on s'attend à une longue et laborieuse discussion. Comme la loi de finances doit aussi occuper un assez grand nombre de séances, ceux qui espéraient que les lois sur la presse et sur le droit de réunion pourraient être votées au mois de juin, commencent à concevoir de sérieuses inquiétudes sur le sort de ces deux lois. Ce n'est un mystère pour personne que ces lois n'ont obtenu l'adhésion complète ni de la droite ni de la gauche, comme en témoignent les innombrables amendements ou contre-projets soumis à la commission. Or on craint qu'il en soit pour elles comme pour la loi sur la contrainte par corps, dont l'examen définitif a été ajourné d'une année. Nous ne doutons pas que le gouvernement ne persiste à présenter ces lois et, nous nous demandons quelle satisfaction peuvent éprouver ceux qui obtiendraient un ajournement.

J'ai lu quelque part que M. le procureur général Delangle devait prendre la parole au Sénat contre la loi qui supprime la contrainte par corps. M. Delangle ne pourrait, dans ce cas, parler que comme sénateur et non pas fonctionnaire de l'ordre judiciaire, quand le ministre de la justice avait donné à entendre qu'il faisait une question de porte feuille de l'adhésion du Corps législatif; et il serait singulier de voir au Sénat le ministre et le procureur général soutenant des opinions opposées.

On cause beaucoup de la double élection d'hier à l'Académie. Il est curieux de constater que ce sont les réactionnaires qui ont élu M. Jules Favre, de sorte qu'en vérité il semble que M. Jules Favre a été élu parce qu'il combat la politique du gouvernement et non pas parce qu'il honore les lettres françaises; il est vrai que M. Jules Favre est un esprit religieux et un philosophe spiritualiste. Les petites coteries qui se combattent dans le sein de l'Académie n'intéressent que médiocrement le public. Il faut cependant constater que M. Théophile Gautier a obtenu 42 voix; il en aurait eu 13 si M. Sainte Beuve n'avait été retenu chez lui par la maladie, à la suite d'une opération délicate pratiquée par le docteur Rigord.

Le Théâtre-Français se dispose à jouer Hernani dans les premiers jours du mois prochain.

La grève des tailleurs est complètement terminée; on dit même que beaucoup d'ouvriers, ont été, après un long chômage, tout aises de rentrer dans leurs ateliers

aux mêmes conditions qu'auparavant.

P. S. — Ainsi que je vous l'avais annoncé hier, le gouvernement vient d'adresser un message aux Chambres au sujet du Luxembourg. La réunion de la conférence du 7 mai est officiellement annoncée.

Mais le message parle seulement de la future neutralisation du Luxembourg; il ne dit rien de l'évacuation.

Nous devons donc supposer que les cabinets confient aux plénipotentiaires la tâche de s'entendre sur la question d'évacuation et de compensations réclamées par la Prusse. Nous eussions préféré une entente préalable. Pourtant nous ne voulons pas aller à l'encontre des espérances pacifiques formulées par le ministre, et nous déclarons que tous nos vœux les plus sincères accompagneront les plénipotentiaires de la France. Les paroles de M. de Moustier ont été chaleureusement accueillies dans les deux Chambres.

CH. CAHOT.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

On se plaint toujours du manque de moyens de transport pour l'Exposition. Malgré les chemins de fer, les omnibus, les bateaux à vapeur (ces derniers ont transporté dimanche, 8,581 personnes en 100 voyages), le Figaro calculé que dimanche dernier plus de 15,000 personnes, (ce chiffre n'est pas exagéré, au contraire) ont été retenues au Champ-de-Mars, ne sachant comment rentrer chez elles. Il pleuvait à verse; pas de voitures, pas d'omnibus, pas de bateaux à vapeur, ou du moins tous ces moyens de transport profondément insuffisants. On assure que des voitures ont été payées jusqu'à 50 fr. et on n'en trouvait pas encore à ce prix-là.

Nous lisons dans le Figaro :

« Un homme hardi a obtenu — c'est demain, je crois, ou après-demain — a obtenu, dis-je, une audience de l'Empereur, et voici le projet qu'il se propose d'exposer à Sa Majesté, et pour lequel il demande une autorisation avec privilège.
« Il se nomme M.-A. Logerot fils, c'est un architecte.

« Il offre le moyen de transporter à Paris, et cela très-économiquement, la foule qui, se trouvant à l'Exposition, ne sait guère, à l'heure qu'il est, comment en revenir.

« Les chiffres suivants peuvent donner un aperçu de la chose :

« Le nombre maximum de voyageurs que les moyens actuels de transport peuvent transporter est à peu près — dans ce cas nous passons condamnation, mais cela nous étonnerait, nos renseignements venant de bonne source — de 11,000 par heure.

« Ce sont :

Le chemin de fer	1,700
Les bateaux à vapeur	2,400
Les omnibus	3,600
Les voitures (moyenne aller et retour)	3,300

Total 11,000

« Ce chiffre parait énorme, et il l'est en effet, mais l'expérience prouve qu'il est loin d'être en rapport avec les besoins du moment.

« Or, M. Logerot se propose de demander à l'Empereur l'autorisation d'établir un système de locomobiles à vapeur; il offre de transporter 40,000 voyageurs par heure, du Trocadéro à la place de la Concorde, et de l'École militaire à l'Institut, et cela moyennant quinze centimes par personne.

« Nous ignorons, naturellement, l'accueil qui est réservé à cette proposition.
« Un détail qu'il convient de ne pas omettre, c'est celui-ci :

« Les frais d'installation de ce système de transport, par des locomobiles routières marchant librement, sont presque nuls. Le matériel existe, les rails à niveau de terre ne génèrent pas plus la circulation des voitures que ne fait la voie ferrée des omnibus américains qui vont de Saint-Cloud à la place de la Concorde, et, grâce à la rapidité des constructions actuelles, le projet pourrait recevoir son exécution complète quinze jours après l'autorisation accordée.

« Le sera-t-elle ? »

Il y a peu de temps, une circulaire de M. le ministre de l'intérieur prescrivait aux préfets des départements de demander aux architectes des principales villes de la France les plans des hôpitaux qui ont été construits dans les grands centres des populations, pendant le cours de ces dernières années. On a répondu promptement à ce désir du ministre. Les plans ont été adressés aux préfets, et probablement, ils sont en ce moment à Paris. Il paraît que le but de l'administration est de les réunir tous à l'Exposition universelle du Champ de Mars et de les offrir au public comme témoignages irrecusables de l'intérêt que l'on porte partout aux classes souffrantes. Cette suite de travaux, aussi remarquables qu'utiles formeront un pendant à la splendide collection des restaurations des monuments historiques. Il est bon que l'on sache que sur le sol de la France se trouvent de magnifiques établissements hospitaliers, remplissant toutes les conditions pour donner des secours aux malades, aux blessés, assurer leur guérison, leur convalescence. L'Exposition partielle qui se prépare, remplira dignement ce but.

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE.

Le bilan de la Banque est complètement insignifiant. A part une augmentation de 20 millions dans la circulation des billets, qui correspond à une augmentation de 14 millions dans le portefeuille et de 16 millions dans le compte du Trésor, les autres chapitres sont stationnaires ou à peu près. L'encaisse métallique ne s'est accrue que 300,000 francs à 780,848,000 francs. Les avances ont augmenté d'une somme encore moindre à 86,276,000 fr. Les comptes particuliers n'ont augmenté que d'un million.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le n° 16 des actes de la préfecture contient la circulaire suivante :

Lille, le 1^{er} mai 1868.

Messieurs, une décision impériale du 26 avril dernier appelle à l'activité pour l'armée de terre, les jeunes soldats formant la deuxième portion du contingent de la classe 1864.

Vous trouverez ci-après l'état indiquant, pour le département du Nord, la répartition par corps de ces jeunes soldats.

Conformément aux instructions de M. le ministre de la guerre, la mise en route s'effectuera du 15 au 20 mai courant.

Par une circulaire en date du 3 juillet 1866, insérée au Recueil des Actes administratifs, page 167, je vous ai donné communication des nouvelles instructions de M. le Maréchal Ministre de la Guerre, relatives à la notification des ordres de route. Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien vous y reporter et vous conformer scrupuleusement en ce qui vous concerne aux prescriptions de son excellence.

Veillez également à donner la plus grande publicité aux dispositions qui précèdent.

Agréés, etc.

Pour le préfet en tournée :

Le Secrétaire Général délégué,

C. DE LA JONQUIÈRE.

Etat de répartition de la 2^e portion du contingent de la classe 1864 affectée à l'armée de terre.

Escadron du train d'artillerie de la garde impériale	40
7 ^e régiment d'artillerie montée	30
10 ^e idem idem	106
19 ^e régiment d'artillerie à cheval	49
20 ^e idem idem	98
6 ^e escadron du train d'artillerie	40
5 ^e idem du train des équipages militaires	20
9 ^e régiment d'infanterie	324
26 ^e idem idem	200
61 ^e idem idem	200
4 ^e bataillon de chasseurs à pied	37

Total 1,144

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Direction générale des lignes télégraphiques.

SERVICE ÉLECTRO-SÉMAPHORIQUE.

AVIS.

Le service électro-sémaphorique, inauguré par le décret du 23 octobre 1866, a pour objet l'échange de communications télégraphiques entre les postes sémaphoriques établis sur le littoral de l'Empire et les bâtiments qui passent en vue des côtes.

Les postes sémaphoriques étant reliés au réseau électrique peuvent recevoir et transmettre des dépêches à destination ou en provenance de tous les navires comme de toutes les villes de l'Empire.

Ces dépêches sont signalées par les sémaphores aux bâtiments ou par les bâtiments aux sémaphores au moyen du Code commercial des signaux à l'usage des navires de toutes les nations, préparé et arrêté de concert par les Gouvernements anglais et français et adopté par presque toutes les nations maritimes de l'Europe.

Ce service ouvre au commerce maritime des facilités nouvelles. Il permet aux capitaines ou aux passagers d'un bâtiment de faire connaître à leurs armateurs ou à leurs correspondants les nouvelles qui peuvent les intéresser sans être astreints à relâcher dans un port. Il donne, en outre, au public, la possibilité de transmettre à un bâtiment, qui doit passer en vue d'un point déterminé des côtes de France, des ordres, des instructions ou des renseignements relatifs aux intérêts commerciaux ou aux relations privées.

Tous les bureaux télégraphiques de l'Etat sont en mesure de donner au public les renseignements qu'il pourrait désirer sur la composition, la taxe et le mode d'expédition des dépêches maritimes.

L'administration du chemin de fer du Nord, publie l'avis suivant qu'il est important de faire connaître au public.

Pour la grande vitesse :

Du 1^{er} avril au 30 septembre, les gares seront ouvertes pour la réception et la livraison des marchandises à six heures du matin au plus tard et fermées au plus tôt à huit heures du soir.

Du 1^{er} octobre au 31 mars, elles seront ouvertes à sept heures du matin et fermées au plus tôt à huit heures du soir.

Pour la petite vitesse :

Du 1^{er} avril au 30 septembre, les gares seront ouvertes pour la réception et la

livraison des marchandises à six heures du matin au plus tard et fermées au plus tôt à six heures du soir.

Du 1^{er} octobre au 31 mars, elles seront ouvertes à sept heures du matin au plus tard et fermées au plus tôt à cinq heures du soir.

Par exception, les dimanches et jours fériés, les gares des marchandises à petite vitesse seront fermées à midi.

Le Grand-Central belge doit exploiter une ligne que l'on construit en ce moment, et qui reliera directement Anvers à Douai; cette ligne entrera en France par Condé, ira de Condé à Anzin, où elle se raccordera à la ligne d'Anzin à Denain et Somain. Le chemin d'Anzin à Somain appartient à la puissante compagnie houillère d'Anzin. A Somain, la ligne s'embranchera, d'une part, avec celles du Nord vers Douai et vers Cambrai et Saint-Quentin.

Par suite du nouvel arrangement dont on s'occupe, le Grand-Central belge aurait l'exploitation des deux grandes lignes d'Anvers à la France : l'une entrant dans ce dernier pays par le département des Ardennes, en communication à la fois avec le Nord et l'Est français; l'autre par le département du Nord, et placée dans de moins bonnes conditions, comme on vient de le voir.

On sait que la compagnie du Grand-Central belge exploite également la ligne d'Anvers à Rotterdam; elle reliera donc le plus avantageusement possible la Hollande au centre de la France.

On s'occupe beaucoup, en ce moment, des Messageries à vapeur, et, par cette utile innovation, on regarde comme réalisé le problème des chemins de fer départementaux. La France entière va bientôt être sillonnée de locomotives qui doivent faire, à très-bon marché, le service des voyageurs et des marchandises.

On ne peut aujourd'hui mettre en doute le résultat de cette vaste entreprise; car les expériences sont conclues.

Ces jours derniers, à l'Exposition, on a été fort surpris de voir une locomotive routière anglaise traînant après elle quatre wagons chargés de sable, d'un poids considérable et courant avec autant de facilité dans les allées sinueuses du parc que si elle avait été sur des rails; bien que les terres fussent molles, la vitesse de la machine était au moins de 6 kilomètres à l'heure.

On parle de lignes que l'on établirait avant peu dans le Nord.

Le tribunal de commerce de Strasbourg, dans son audience du 12 avril, vient de rendre une décision d'un grand intérêt pour les voyageurs circulant sur les chemins de fer. Il s'agissait de savoir si, en cas de perte des bagages d'un voyageur, la réclamation de leur valeur était de la compétence des juges consulaires, en conformité du Code de commerce, ou de la justice de paix, d'après les dispositions de la loi du 25 mai 1838. Dans l'espèce, l'objet de la réclamation était le prix de la malle d'un sieur Dœpper de Paris, qui, ayant pris à Strasbourg un billet direct pour Coire et n'ayant pas retrouvé cette malle à la gare de sa destination, avait assigné devant le tribunal consulaire de Strasbourg la Compagnie des chemins de fer de l'Est. Nonobstant l'exception d'incompétence soulevée par l'aveu de cette dernière, le tribunal, par un jugement assez longuement motivé, s'est déclaré compétent et a retenu la cause.

Une correspondance de Paris nous assure que les élections pour le renouvellement des conseils généraux auront lieu dans le courant de juillet après la session législative.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira mercredi prochain. Voici l'ordre du jour de cette séance :

1. Présentation du compte administratif du maire pour 1866;
2. Présentation du budget supplémentaire de 1867;
3. Présentation des comptes et budgets des hospices;
4. Présentation des comptes et budgets du Bureau de Bienfaisance;
5. Présentation du rapport statistique sur 1866;
6. Demande d'annexion des habitants du Blanc-Seau;
7. Dépenses militaires;
8. Compte du service des eaux pour 1866;
9. Diverses réceptions définitives;
10. Ouvrages faits à la maison du directeur de l'école du Trichon et mobilier des classes;
11. Courage et entretien de l'Espierre et du Trichon;
12. Nomination de Commissions.

Nous apprenons avec regret la mort de M. Edouard Hannart, membre du Conseil municipal.

Par décret en date du 24 avril 1867, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Vanhamme (Charles) a été nommé président de la société de secours mutuels dite des Armes-saintes à Tourcoing.

On nous prie d'annoncer que demain dimanche 5 mai aura lieu la fête solennelle de l'archiconfrérie de Notre-Dame